



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 065-216502260-20240610-2024042-DE



Séance du 10 juin 2024 à 18h

2024/042

Présents : Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Bernard JOUCLA, Michel DUHAMEL, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Hélène FRANCES, Serge ALMENDRO, Bruno CAZERES, Jean-Baptiste MARTINEZ, Bernard LHOSSAIN, Dominique GAYE, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Laetitia CAZABAN

Absents : Juliette SALANNE (procuration pour Hélène FRANCES), Noémie DEUTSCH, Alexandre ARRIZABALAGA, Sandrine TREBUCCQ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 22

Date de la convocation : 5 juin 2024

AVENANT BE SETES : MODIFICATION DES HONORAIRES DU MARCHE DE RENOVATION DES INSTALLATIONS ECS DES VESTIAIRES DU RUGBY

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune prévoit de rénover les installations ECS des vestiaires du rugby. Le bureau d'études SETES l'accompagne pour la mise en œuvre des travaux.

Les travaux consistent à remplacer la plomberie et les sanitaires, le système de chauffage, la ventilation et à mettre en place un dispositif de régulation.

Le coût prévisionnel des travaux était estimé à 45 000 € HT. Le montant des honoraires du BE SETES est calculé sur la base de ce montant auquel est appliqué un taux de 15%. Le montant des honoraires s'élevait donc à 6 750 € HT.

L'entreprise CLIMATEC a été choisie pour réaliser les travaux pour un montant de 57 324,28 € HT.

Compte tenu de l'évolution du projet et de la validation du marché (cf. délibération n°2024/41), le montant des honoraires est réévalué et s'élève donc à 8 598,64 € HT.

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité (une abstention : Hélène FRANCES), autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant pour modifier le montant des honoraires du BE SETES pour un montant de 8 598,64 € HT.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Le Maire,

Denis FEGNE

Maître d'Ouvrage

Mairie d'Ibos - Place de Verdun - 65420 IBOS

Opération : Reprise de l'installation ECS des vestiaires du terrain de rugby de la Commune d'IBOS (65)

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

AVENANT N° 1

TITULAIRE DU MARCHE :
SETES SA (mandataire)

NUMERO DU MARCHE :
NOTIFIE le : 14/04/2023

MONTANT DES HONORAIRES DU MARCHE : 6 750.00 € HT / 8 100.00 € T.T.C.

AVENANT N° 1 -

NOUVEAU MONTANT DU MARCHE COMPTE TENU DU PRESENT AVENANT : 8 598.64€ HT / 10 318.37 T.T.C

Opération :**MAIRIE D'IBOS - Reprise de l'installation ECS des vestiaires du terrain de rugby de la Commune d'IBOS (65)****AVENANT N° 1**

Le marché visé ci-dessus est modifié dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1 : Objet :Le présent avenant a pour objet :

- d'une part, de fixer le coût prévisionnel des travaux C établi sur la base des études ACT (montant des travaux – Entreprise retenue) sur lequel s'engage le maître d'œuvre, portant le montant des travaux d'une enveloppe prévisionnelle de 45 000.00 € H.T à 57 324.28 € H.T .
- d'autre part, de rendre définitif le forfait de rémunération.

Article 2 : MONTANT DES HONORAIRES**1) Montant des honoraires :**

Montant de travaux estimé par note d'opportunité € HT (Co) - Coût provisoire estimé par la maîtrise d'œuvre	45 000 € HT
Taux de rémunération maîtrise d'œuvre t en %	15,0 %
Forfait de rémunération Co x t € HT (*)	6 750.00 € HT
TVA (au taux de 20%)	1 350,00 €
Forfait de rémunération € TTC	8 100.00 € TTC

*Arrêté en lettres : Huit mille cents euros***2) Le montant du marché, est rectifié comme suit après : AVENANT N° 1;****Coût phase ADP après mise au point et choix des prestations et choix Définitif du Maître d'ouvrage**

Montant de travaux en phase APD	57 324.28 € HT
Taux de rémunération maîtrise d'œuvre t en %	15,0 %
Forfait de rémunération Co x t € HT (*)	8 598.64 € HT
TVA (au taux de 20%)	1 719.73 €
Forfait de rémunération € TTC	10 318.37 € TTC

Arrêté en lettres : Dix mille trois cent dix huit euros trente sept cents

Opération :**MAIRIE D'IBOS - Reprise de l'installation ECS des vestiaires du terrain de rugby de la Commune d'IBOS (65)****AVENANT N° 1****MONTANT DES HONORAIRES :**

ELEMENTS DE MISSION	SETES SA INGENIERIE
	Fluides
PRO - DCOE	3 439,46 €
ACT	429,93 €
VISA	859,86 €
DET	3 009,52 €
AOR	859,86 €
TOTAL GLOBAL € HTVA	8 598,64 €
TVA 20%	1 719,73 €
TOTAL GLOBAL € TTC	10 318,37 €

Soit TTC : (Dix mille trois cent dix huit euros trente sept cents)

Article 3 Variation dans les prix :

Les prix nouveaux sont réputés établis dans les conditions économiques du marché initial.

Les modalités de prix, prévues au marché initial leurs sont applicables.

Article 4 :

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence et de contestation.

Le titulaire renonce par ailleurs à tout recours ultérieur pour tout différend relatif aux questions réglées par le présent avenant.

Le titulaire
("Lu et approuvé")
mentionné susciteFait à **IBOS**, le **12/06/24**Signature de la personne
responsable du marché,